TOURAINE

LES RÉFUGIÉS DU NORD ET DE L'EST DE LA FRANCE EN TOURAINE PENDANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Lydiane GUEIT-MONTCHAL*

RÉSUMÉ : Dès août 1914, les départements de l'intérieur doivent accueillir des réfugiés de Belgique et de la zone française du Front. Au total, en 1918, plus de deux millions de personnes sont réparties partout en France. Les familles ou les personnes qui fuient leurs régions dévastées, dans des conditions précaires, arrivent épuisées et traumatisées, ignorant qu'elles devront rester, pour certaines, près de cinq années sur leur lieu de refuge. En Touraine comme ailleurs, les pouvoirs publics sont chargés de trouver des solutions d'hébergement, d'organiser la distribution des allocations, de scolariser les enfants… Les œuvres caritatives et les initiatives privées concourent aussi à l'accueil des réfugiés.

SUMMARY: August 1914: the interior departments must welcome refugees from Belgium and the French area of the Front. Between 1914 and 1918, more than two million people are displaced throughout France. Families or people fleeing their devastated areas, in precarious conditions, arrive exhausted and tramautized, without knowing that some would need to remain, almost five years in their place of refuge. In Touraine as elsewhere, the public authorities are responsible for finding accommodation solutions, arranging the distribution of allowances, educating children… Charity foundations and private initiatives also help to welcome refugees.

* Conservatrice générale du patrimoine. Directrice des Archives départementales d'Indre-et-Loire.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Touraine, tome 31, 2018, p. 53-72.

À l'heure où les commémorations du Centenaire de la Première guerre mondiale touchent à leur fin, vient le moment des bilans et des épilogues. Pour la zone de front s'ouvre une longue période de reconstruction ; pour l'ensemble de la société française, un retour à la paix, qui n'est que partiellement un retour à l'avant-guerre : elle n'efface pas l'absence des soldats encore mobilisés pour de longs mois et de ceux qui ne reviendront pas, ni ne peut escamoter les victimes de la guerre, Gueules cassés, veuves et orphelins, mais aussi déracinés, dont le retour dans leurs foyers se révèle complexe à mettre en œuvre.

Les déplacements massifs de population engendrés par la Première guerre mondiale sont beaucoup moins connus et étudiés que ceux de l'Exode de 1940, probablement parce que ce dernier, par son ampleur et l'importance du traumatisme qu'il a provoqué, l'a partiellement occulté. Pourtant c'est bien le souvenir de ce premier mouvement de réfugiés qui a accru la panique des populations en 1940 et les a jetées sur les routes. On estime aujourd'hui à deux millions le nombre de personnes déplacées en France, au point culminant de 1918[1].

L'Indre-et-Loire a constitué, à l'instar de tous les départements de l'intérieur, une terre d'accueil pour une partie des familles venues des zones de front, parties d'elles-mêmes ou évacuées par les autorités. Après les premières semaines d'improvisation pour faire face à ces arrivées massives et inattendues, et compte tenu de l'installation dans la durée de ce conflit, les autorités ont, souvent aiguillonnées par les initiatives privées, organisé tant bien que mal les structures d'accueil des réfugiés, à Tours et dans l'ensemble des communes du territoire.

LE CONTEXTE

Les premières évacuations au lieu très rapidement ; dès le 2 août 1914 par exemple, Longwy ou Belfort sont évacuées. Dans l'espace délimité par les autorités militaires comme relevant de la zone des armées, près du front, la présence de civils n'est pas souhaitée car elle entrave les opérations. À cette première catégorie de *réfugiés* s'ajoutent ceux qui fuient d'eux-mêmes

1. NIVET (Philippe), « Les réfugiés de guerre dans la société française (1914-1916) », *in Histoire, économie et société*, 2004, 23e année, no 2, p. 248.

devant l'armée allemande effrayés par la réputation de cruauté qui la précède, dans un climat de panique et de rumeurs. En septembre, on estime que 80 000 à 120 000 Meusiens ont quitté leur département. Le départ du gouvernement à Bordeaux de septembre à décembre 1914 conforte aussi les sentiments d'inquiétude dans la population. Au fil du conflit, ces réfugiés sont rejoints pas ceux qui fuient les villages libérés après qu'ils sont repassés, parfois provisoirement, sous le contrôle des Alliés, et que l'on appelle les *libérés*.

Il faut y ajouter une dernière catégorie de population, les *rapatriés*, renvoyés par les Allemands des zones qu'ils occupent, selon des itinéraires assez complexes, passant notamment par la Suisse et Évian.

Ces flux représentent plusieurs vagues successives au gré de l'évolution du front. Les réfugiés, originaires des dix départements directement touchés par les opérations de guerre (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise, Aisne, Marne, Ardennes, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges) sont répartis sur l'ensemble du territoire, notamment sous la pression des autorités militaires qui ne veulent pas les avoir trop près de l'arrière-front.

Mais les mouvements ne se limitent pas à la France ; la guerre a provoqué l'exode d'environ 600 000 Belges (10 % de la population), dont une partie vers la France : environ 325 000 Belges y sont présents au moment de l'Armistice en 1918[2].

Signalons à cet égard le cas particulier des Alsaciens, dont les sentiments pro-Français sont systématiquement considérés avec suspicion, et qui sont rassemblés dans des centres d'hébergement. Ce n'est qu'à la fin de l'année 1914 qu'un système de carte tricolore, qui leur tient lieu de permis de séjour, est délivré à ceux « reconnus d'origine française et de sentiments présumés francophiles ». Cette carte leur donne aussi accès au statut de réfugié[3].

L'URGENCE

En 1914, rien n'avait été prévu pour accueillir les réfugiés, dont le nombre n'avait pas été anticipé. Les premières actions concertées des autorités locales et de l'État n'interviennent qu'à partir du mois de septembre 1914.

2. NIVET (Philippe), *op. cit.*, p. 248.
3. Circulaire du ministère de l'Intérieur du 1er décembre 1914. ADIL 10R28.

Jusqu'à cette date, les municipalités supportent seules l'arrivée des réfugiés. À Tours arrivent dans la première semaine de la guerre 7000 évacués du bassin de Briey, en Lorraine. Ils sont pris en charge par un service mis en place dans l'improvisation par la préfecture. À ce premier convoi succéderont beaucoup d'autres.

Dès le 5 août 1914, une loi permet la réquisition par les autorités militaires des logements, nourriture, chauffage et soins pour les personnes évacuées. À Tours, deux centres d'hébergement collectifs sont installés : l'un au Musée (alors situé en haut de la rue Nationale entre la Loire et l'église St-Julien), l'autre dans l'ancienne école supérieure des garçons, rue des Maures, qui devient un centre de cantonnement mais aussi d'accueil pour les réfugiés[4]. Ces hébergements collectifs ne sont destinés qu'aux personnes pour lesquelles aucune autre solution d'hébergement n'a été trouvée, soit à Tours soit en Indre-et-Loire. Quant aux ressortissants belges, certains sont accueillis dans un camp géré par l'autorité militaire belge au Ruchard à Avon-les-Roches[5].

Le principe essentiel retenu par l'État pour la gestion des réfugiés est posé par une circulaire du 1er décembre 1914[6] : «l'État français doit pourvoir, avec le concours patriotique des populations, au logement, à la subsistance et à l'entretien des réfugiés sans ressources». Elle formalise la création d'une allocation versée aux réfugiés, sur la même base que les allocations versées aux femmes de mobilisés : 1,25 francs par jour pour les adultes/0,50 franc par jour pour les enfants. La question des réfugiés est placée sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur. La réglementation et l'organisation qui les concernent ne se mettent en place que très progressivement, et la complexité des textes aboutit à la publication au Journal officiel le 17 février 1918 d'une *Instruction générale portant fixation du régime des réfugiés*, sorte de code réglementaire compilant l'ensemble des textes.

Il est très difficile de fournir des chiffres et des éléments statistiques relatifs au nombre de personnes accueillies en Indre-et-Loire, car la population réfugiée est très mouvante, mais à la fin de l'année 1914, plus de 6000 réfugiés y sont comptabilisés, sur la base de l'indemnité journalière qui leur est

4. Archives d'Indre-et-Loire [désormais ADIL], 10R52 : Réfugiés, feuilles d'identité familiale (1915-1918).

5. ADIL 10R55 : Réfugiés, placement des ouvriers spécialisés (1914-1918).

6. ADIL 10R28 : Réfugiés, accueil et rapatriement : instructions, correspondance (1914-1922).

versée[7]. En avril 1915, on dénombre 3 900 réfugiés environ dans le Département[8]; en octobre 1915, ils sont toujours estimés à plus de 3 000[9].

LES ACTEURS

En Indre-et-Loire, un Service départemental des réfugiés est créé au niveau de la préfecture dès la première semaine de la guerre. La direction, à titre bénévole, en est confiée à Georges Chevrel, éminente personnalité locale. Âgé de 60 ans en 1914, il est directeur de l'institution Charlemagne, fondée par son père, mais est aussi secrétaire général de la société de géographie et président du syndicat d'initiative de la Touraine, qu'il a contribué à fonder en 1905.

Outre la gestion administrative des réfugiés, qui doivent être recensés et faire l'objet d'une enquête pour obtenir leur allocation et des indemnités de loyer, Georges Chevrel est sur tous les fronts, chargé d'organiser des cantonnements inopinés ou de trouver des solutions pour l'hébergement et le ravitaillement. Il est souvent présent la nuit à la gare de Tours, lorsqu'il s'agit de distribuer des aliments chauds aux trains de réfugiés de passage, parfois avec 12 ou 36 heures de retard[10]. Il est intéressant de souligner, dans la note que lui consacre le préfet, son rôle dans l'accueil des Alsaciens : « Par la connaissance de l'Alsace et des Alsaciens (il était avant la guerre le délégué régional de la Société des Amis de l'Alsace), M. Chevrel a contribué à faciliter le triage des Alsaciens internés dans les camps de concentration. »

Georges Chevrel est secondé au Service des réfugiés par plusieurs personnes[11]. Ludovic Ollard, ancien maître d'hôtel, prend naturellement en charge la question du ravitaillement. Théodore Trochet, ancien représentant de commerce, assure la surveillance et la police des cantonnements et des dépôts de réfugiés, tâche souvent ingrate. Il collabore aussi activement à toute la partie administrative du service et notamment aux enquêtes en vue de

7. *Journal d'Indre-et-Loire*, 20 novembre 1914.
8. *Journal d'Indre-et-Loire*, 26 avril 1915.
9. *Journal d'Indre-et-Loire*, 8 octobre 1915.
10. ADIL 1M462 : attribution de la médaille de la Reconnaissance française, dossier Georges Chevrel.
11. ADIL 1M462.

l'attribution des allocations et le recueil des renseignements sur ou pour les réfugiés[12]. Edmond Bled est nommé régisseur-chef du service des réfugiés. Enfin, Henri Segais, ancien négociant tourangeau et agent général du syndicat d'initiative de la Touraine, assure la permanence du bureau des réfugiés.

Ce service préfectoral a une place un peu à part, car il est confié à des personnes bénévoles et ne figure pas dans les organigrammes. Les crédits qu'il gère ne sont pas des crédits départementaux mais des fonds délégués par l'État.

En parallèle à l'action de l'État, les réfugiés sont aussi pris en charge par des associations caritatives et des comités mis en place par les réfugiés eux-mêmes. En France, il existe dix comités nationaux pour les Réfugiés français, un comité belge fondé à Paris fin janvier 1915 et des comités en province. Ils s'activent à distribuer des secours en nature – essentiellement des vêtements, et parfois en argent, servent de bureau de placement et permettent d'organiser la solidarité entre les réfugiés.

Le Groupement des Réfugiés des départements du Nord et du Nord-Est de la France et de la Belgique en Indre-et-Loire est créé dès le début de la Guerre, fin octobre 1914[13]. D'abord limité à la Marne (Société amicale de la Marne), il agrège bientôt tous les départements envahis et la Belgique. Son conseil d'administration est composé de personnalités originaires des régions envahies et il est géré par un Comité désigné par les membres. Ainsi, le Président, Ernest Haudos, est député de la Marne et réside à Paris. Avocat près la Cour d'appel de Paris, il est affecté, depuis 1908, au conseil de guerre de la 9e région militaire, à Tours, comme substitut du commissaire du gouvernement et a été mobilisé le 9 août 1914[14].

Dans les premières semaines de la guerre, le Comité joue aussi le rôle de relais d'informations, dont les réfugiés sont demandeurs. Les réunions organisées sont particulièrement fréquentées, puis l'assistance décroît au fur et à mesure que la guerre s'installe : 1 500 personnes le 31 octobre, 1 200 le 8 novembre, 1 000 le 14 décembre, 600 le 28 décembre, 450 le 29 janvier 1915[15].

12. Il meurt le 18 janvier 1919.
13. ADIL 4M266 : Œuvres de guerre (1916-1933).
14. Source : notice biographique Wikipedia.
15. ADIL 10R55.

En réalité, la cheville ouvrière de ce Comité est son trésorier, Hector Briard, négociant en fer venant des Ardennes, et son épouse, qui gère le vestiaire, local où transitent tous les vêtements et effets destinés à être distribués aux réfugiés. Installé 6 boulevard Béranger, ce local est aussi un lieu où les réfugiés peuvent se retrouver, bénéficier de consultations médicales et juridiques notamment. Le 10 mars 1917, l'association obtient le statut d'œuvre de guerre, établi par la loi du 30 mai 1916, dont l'objectif est de soumettre les organisations qui font appel à la générosité publique au contrôle tant de leur fonctionnement que de leur autorisation, indispensable pour pouvoir récolter de l'argent. Ce sont en effet les libéralités, en argent et en nature, qui permettent au Comité de fonctionner.

Sur la totalité de la guerre, le Comité distribue l'équivalent de 270 000 francs de vêtements, souliers, matériel de puériculture achetés auprès des commerces locaux, sans compter tous les vêtements donnés par les familles tourangelles[16]. Les distributions ont lieu au Vestiaire, où les réfugiés sont appelés par département d'origine, via des annonces dans la presse.

Tous les réfugiés ne sollicitent pas le Comité, mais les chiffres indiqués par ce dernier sont cependant éloquents. Fin novembre 1914, le vestiaire du Comité a écoulé tous ses stocks de vêtements, qui ont permis d'habiller 1 223 personnes à Tours et aux environs. Dans le premier semestre 1916, 1 450 familles, soit 3 650 réfugiés, ont été secourues au prorata des versements faits par chaque département[17] (fig. 1).

En janvier 1918, le Groupement des réfugiés doit libérer la salle Brunet, boulevard Béranger. La municipalité met alors gracieusement à sa disposition un nouveau local au 6 rue de la Psalette, ce qui le rapproche considérablement du Centre des réfugiés de la rue des Maures.

Le Comité officiel belge, qui se constitue le 11 novembre 1914, soit quinze jours après le Comité français, décide de s'agréger à lui et de s'installer au même endroit, boulevard Béranger « pour être en concordances de vues avec le groupement du Nord et de l'Est ». Il est présidé par Édouard Escoyez. Rapidement cependant, des dissensions se font jours entre les administrateurs du Comité unique, et le Comité belge reprend son autonomie en février

16. ADIL 10R53, Comité des Réfugiés français du Nord et de l'Est, note du 2 avril 2019 d'Hector Briard au préfet d'Indre-et-Loire.

17. *Journal d'Indre-et-Loire*, 20 août 1916.

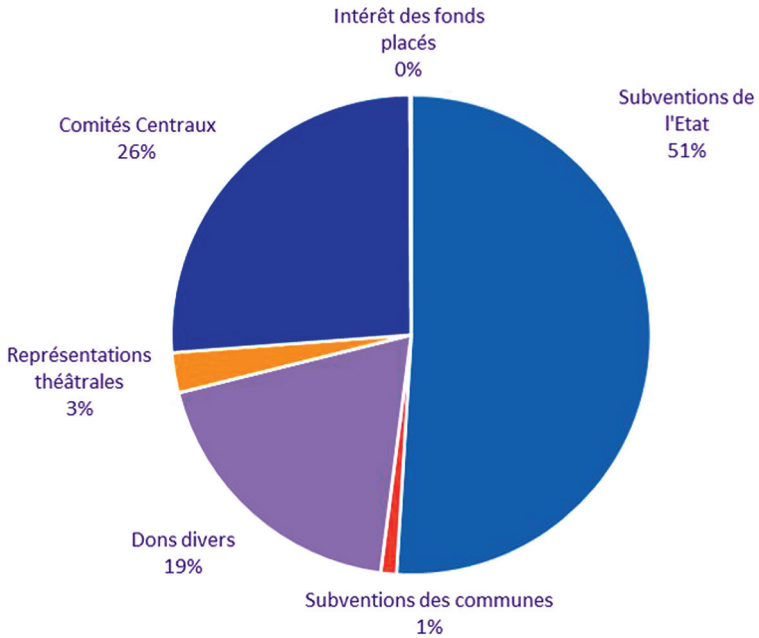

Fig. 1 : Ressources du Groupement des Réfugiés du Nord et de l'Est, 1914-1919 (source : ADIL, 10 R53).

1915[18]. Il s'installe alors salle Legrand, au 18 rue de Paris (aujourd'hui rue É. Vaillant). Outre la distribution de vêtements et de secours, il gère aussi une Bourse du travail, destinée à fournir des emplois en fonction des offres qui lui sont adressées. Ainsi, en mai 1915 sont recherchés des typographes, employés d'administration, de banque et de commerce, comptables, magasiniers, relieurs, menuisiers ou encore peintres[19].

Outre ces comités, il convient de citer l'œuvre importante réalisée par la branche tourangelle du Conseil national des femmes françaises[20]. Cette dernière a instauré en janvier 1915 un « ouvroir des réfugiées », dont la

18. ADIL 10R55.
19. *Journal d'Indre-et-Loire*, 30 mai 1915.
20. ADIL 4M266.

trésorière, Berthe Roy, mérite d'être évoquée. Professeur de la classe enfantine au lycée Descartes à Tours, elle se consacre principalement à l'œuvre des Blessés au travail, fondée en 1914 pour aider les blessés et mutilés de guerre à apprendre un métier rémunéré. Tandis que ses deux fils disparaissent tour à tour à la guerre, elle consacre toutes ses soirées et ses forces jusqu'à épuisement à cette œuvre, bénévolement[21]. Elle est aussi trésorière de l'Ouvroir des réfugiées, animé par Séréna Desvergnes, salariée de l'œuvre. Les Réfugiées viennent s'y confectionner un trousseau et parfois travailler à façon pour gagner un léger salaire. Fin octobre 1916, il avait accueilli environ 80 femmes originaires de tous les Départements envahis, et est agréé comme Œuvre de guerre le 25 janvier 1917[22].

TENIR DANS LA DURÉE

La population réfugiée dans les départements de l'arrière a déjà subi différents traumatismes liés à l'expérience de la guerre avant d'arriver ; certains ont fui en 1914 les exactions de la période d'invasion, d'autres ont transité par des zones de refuge en Belgique ou dans le Nord, où ils n'ont pas toujours eu un très bon accueil. Les conditions matérielles de leur existence pendant leurs mois d'exil sont une source supplémentaire de perturbation pour les réfugiés.

Leur principale ressource est l'allocation prévue par l'État. En principe, les réfugiés aisés ne sont pas supposés demander cette allocation, dont l'attribution crée des tensions avec la population locale, puisqu'elle est versée sans contrepartie de travail. En tout état de cause, les réfugiés ont des difficultés à trouver du travail localement, notamment en milieu rural, car les emplois proposés ne correspondent pas systématiquement à leurs professions ou leurs qualifications.

Les conditions d'existence des réfugiés sont donc très précaires. Pour les loger, plusieurs moyens sont employés. Dans certains cas, les réfugiés sont hébergés de manière collective, comme au Musée de Tours, et les conditions

21. ADIL 1M462, attribution de la médaille de la Reconnaissance française, dossier Berthe Roy.

22. ADIL 4M266 : Œuvres de guerre (1916-1933).

sanitaires ne sont pas toujours optimales. Mais la plupart du temps, le préfet et les sous-préfets relaient auprès des municipalités les annonces d'arrivées de réfugiés, qui sont répartis dans les communes, à charge pour les maires de trouver des hébergements. Lorsque cela s'avère impossible, ils peuvent procéder par voie de réquisition. Dans les premiers mois, les habitants offrent parfois des logements vacants (bâtiments annexes, etc.) à titre gratuit, mais peu à peu ils sollicitent en contrepartie des indemnités de logement aux pouvoirs publics. Passé l'effort de solidarité, les populations locales n'accueillent plus ensuite les réfugiés avec autant de générosité. La lassitude de la guerre, les problèmes rencontrés par les familles (difficultés économiques, deuils…) ne les disposent pas à l'empathie envers les réfugiés.

Les situations sont donc très contrastées. En Touraine, nous ne disposons que d'une vision partielle issue d'une enquête réalisée fin 1914 par le sous-préfet de Loches auprès des maires de son arrondissement sur la situation des réfugiés[23]. Les réponses sont très diversifiées, les réfugiés étant tantôt logés chez l'habitant, tantôt dans une maison disponible. Les repas sont assurés soit par eux-mêmes à l'aide de leur allocation, soit sous forme de cantine, soit chez l'habitant. À Manthelan, les 25 réfugiés dorment chez l'habitant, mais une salle leur a été réservée à l'hôtel du Lion d'or pour prendre leurs repas. L'allocation globale (20 francs) est confiée chaque jour à une « cheffe de dépense » désignée par le groupe, qui ordonnance les dépenses et arrive à assurer la nourriture, le chauffage et l'éclairage pour l'ensemble du groupe.

Le principal point qui ressort de cette enquête est l'impossibilité de fournir du travail aux réfugiés, qui sont composés en majorité de femmes ayant souvent de nombreux enfants à charge, et de quelques hommes dont la condition physique ou l'âge n'ont pas permis le départ pour le front. Ces derniers sont donc difficiles à employer, d'autant que les travaux proposés dans les villages sont essentiellement agricoles, ce qui ne correspond pas aux réfugiés. Un maire signale ainsi que les mineurs ne font pas de bons ouvriers agricoles, et que leur emploi comme journaliers ne peut souvent donner lieu à aucune rétribution compte tenu de la faiblesse du rendement. Passées les récoltes et les vendanges, il n'y a d'ailleurs plus beaucoup d'activité à proposer dans les exploitations agricoles à Noël 1914.

23. ADIL 2Z260 : sous-préfecture de Loches, logement des Réfugiés (1917-1921).

En novembre 1915, l'État procède à une enquête sur les réfugiés chômeurs ou sans emploi[24]. Le préfet d'Indre-et-Loire indique dans sa réponse qu'il a comptabilisé tous les individus déclarés comme chômeurs car ne travaillant pas dans leur spécialité, mais qu'en réalité la plupart d'entre eux sont employés comme journaliers agricoles. Effectivement, sur l'ensemble des réfugiés, seuls 284 sont susceptibles de chercher un emploi parmi ceux qui sont hébergés en dehors de Tours. Sans surprise, les métiers de base des réfugiés reflètent leur origine : 16 % sont mineurs, 18 % travaillent dans les industries lourdes (métallurgie, four à chaud, verrerie), 12 % dans les industries textiles, 14 % dans la construction. Les 109 réfugiés à Tours recensés dans la liste ont des profils un peu différents : un tiers d'entre eux sont des commerçants. Mais peu trouvent à s'employer de façon pérenne, pour leur permettre d'assurer leur subsistance par eux-mêmes.

Les choses sont un peu plus faciles pour les fonctionnaires, qui viennent occuper des emplois de personnels mobilisés. C'est le cas notamment dans l'enseignement : en 1916, 16 instituteurs (dont 4 hommes) sont affectés dans les écoles d'Indre-et-Loire (à Tours mais aussi Saint-Avertin, Langeais, Seuilly, Huismes, Brizay, Seuilly…), et 36 sont encore affectés dans les écoles primaires du département en janvier 1919, dont 10 hommes[25].

Dans un premier temps, en 1914, les conditions de logement ont parfois pris un tour un peu carcéral, qu'il garde tout au long de la guerre dans le cas des hébergements collectifs. Ainsi, le cantonnement du Musée est géré par un brigadier-chef de poste, et il n'est pas rare qu'il y ait des incidents, car les personnes qui y sont hébergées sont souvent des personnes seules, plus fragiles que les autres. Les incidents relatés régulièrement dans la presse font souvent état de violences liées à l'alcool. En octobre1915, une circulaire du ministre de l'Intérieur prend acte de la durée de la guerre, et insiste sur la nécessité de trouver des logements moins précaires pour les réfugiés en prévision de l'hiver et d'entreprendre une distribution de vêtements chauds. La circulaire insiste aussi sur la scolarisation des enfants[26].

La loi de Finances du 4 août 1917 relève les allocations à 1,50 franc par adulte et 1 franc par enfant, puis l'allocation est rehaussée à 1,75 franc

24. ADIL 10R55 : Réfugiés, placement des ouvriers spécialisés (1914-1918).
25. ADIL T556 : enseignement primaire pendant la guerre 1914-1918.
26. ADIL 10R28.

par adulte et 1,25 franc par enfant le 15 novembre 1918 (1,50 franc à partir du 3e enfant). Le 15 février 1918 est établi un secours mensuel aux femmes de mobilisés réfugiées, porté à 25 francs le 1er octobre puis fixé selon un barème complexe à partir du 15 novembre. La cherté du coût de la vie justifie ces augmentations.

Pour le cas précis de la Touraine, l'accueil réservé aux réfugiés est difficile à évaluer. On trouve peu de mentions de divergences culturelles dans les sources disponibles, ce qui ne veut pas dire qu'elles n'existent pas et ne provoquent pas des tensions. Le seul exemple cité dans l'enquête du sous-préfet de Loches en 1914 concerne la gaucherie des réfugiés du Nord lorsqu'ils doivent allumer un poêle à bois, alors qu'ils sont habitués à la houille pour se chauffer[27]. Seule la lecture de la presse permet de se faire une idée du ressenti des Tourangeaux vis-à-vis des populations arrivées en masse. De façon générale, si quelques réfugiés aux comportements « déviants » sont stigmatisés, (vols, agressivité…), le ton employé dans les journaux traduit plutôt un soutien au long cours, et les faits montrant une population réfugiée à la fois courageuse et reconnaissante sont mis en exergue, notamment lors de la fête nationale et des fêtes religieuses. Les annonces du Comité des réfugiés sont systématiquement diffusées, en particulier pour les distributions de vêtements.

Les comités proposent régulièrement des actions destinées à rapporter un peu d'argent mais qui offrent aussi aux réfugiés des occasions de se retrouver et d'oublier un quotidien difficile. Ainsi, le 24 septembre 1916 est organisé par le Comité officiel belge une kermesse flamande « avec toutes les attractions et costumes de l'époque »[28]. Chaque Noël est aussi l'occasion d'organiser un goûter pour les enfants, qui reçoivent en étrennes des cadeaux obtenus grâce à des dons de la population locale. Quelques événements sportifs (combat de boxe, course cycliste au Vélodrome de Tours le 6 juin 1915…) sont également proposés. Les fêtes religieuses donnent lieu à des messes à la cathédrale, par exemple à la Saint-Rémi pour les Marnais, ou lors de la Saint-Éloi pour les Belges.

Évoquer toutes les initiatives personnelles se présente comme un exercice difficile, car il n'existe aucun document récapitulatif ou statistique sur l'ensemble de la période de guerre. On peut seulement relever quelques

27. ADIL 2Z260.
28. *Journal d'Indre-et-Loire*, 8 septembre 1916.

exemples, comme celui de l'orphelinat d'enfants belges établi à Joué-lès-Tours[29]. L'établissement a été ouvert par un officier français combattant en Belgique, qui a offert spontanément sa demeure de Joué pour y accueillir un groupe d'enfants dont il avait pu constater l'état de misère à l'automne 1917. Il fonctionne grâce à l'allocation journalière perçue par les 81 enfants accueillis dans l'établissement, encadrés par une équipe d'une dizaine de personnes (fig. 2).

Les arrivées se succèdent au rythme du conflit, en vagues successives. Certains réfugiés ont pour destination la Touraine, d'autres, surtout à partir de 1917, ne sont qu'en transit, et pour ceux-ci le commissaire spécial Delgay s'inquiète dans une note au préfet du 21 novembre 1917[30], car bien souvent ils ne peuvent rien manger entre leur arrivée et leur départ, le dépôt des Réfu-

Fig. 2 : Cheillé, colonie de la Cour. Enfants des pays envahis (Source : ADIL, 10 Fi 67/6).

29. ADIL 10R29 : procès-verbaux des réunions de la Commission départementale des Réfugiés des 7 et 26 mars 1919.

30. ADIL 4M1128 : commissariat spécial de police de Tours, enquêtes et rapports (1917-1919).

giés étant situé rue des Maures (casernes Meunier). Le commissaire propose de faire installer une zone de ravitaillement sous son contrôle au buffet de la gare. La situation ne s'améliore pas pour autant et une nouvelle note du 7 juin 1918 décrit une gare encombrée et surchargée[31]. Fin 1915, suite à l'invasion de la Serbie, plusieurs milliers de Serbes sont transférés en France. Environ 600 d'entre eux arrivent en Indre-et-Loire, où 535 d'entre eux trouvent très vite à s'employer à la poudrerie du Ripault, ce qui assure leur subsistance sans recours aux aides de l'État. Le comité franco-serbe subvient par ailleurs aux besoins d'assistance. Du reste, les Serbes défendent leur fierté. Le 3 février 1916, la légation de Serbie fait passer une note rappelant l'interdiction faite à ses ressortissants de faire appel à la bienfaisance publique ou privée[32].

L'arrondissement de Loches fournit un bon exemple du rythme des arrivées. En mars 1915 sont accueillis 100 réfugiés de la Meuse. Le reste de l'année 1915 représente une période d'accalmie et même de reflux du nombre de réfugiés, certains d'entre eux pouvant repartir chez eux, notamment sur la zone du camp retranché de Paris. Mais en janvier 1916 sont annoncés 500 rapatriés d'Allemagne, puis à nouveau 95 évacués de Verdun le 13 mars 1916 (conséquence de la bataille de Verdun qui a débuté le 6 février) ; un nouveau convoi de rapatriés d'Allemagne arrive en novembre 1916, suivi par 500 réfugiés de l'Aisne le 31 mars 1917 (région évacuée par les troupes allemandes informées de l'offensive Nivelle du mois d'avril), de nouveau 500 rapatriés d'Allemagne le 13 octobre 1917, et 300 réfugiés de l'Aisne et de la Marne en juin 1918, suite à l'offensive allemande au Chemin des Dames. Au fil des mois, le sous-préfet a de plus en plus de difficultés à répartir tout ce monde dans les communes[33].

La dernière année de guerre constitue une période particulièrement difficile du point de vue des réfugiés, dont le nombre augmente sans cesse. Les régions peu à peu libérées sont dans un tel état de désolation que les habitants n'ont d'autre choix que de partir, d'autant que l'armée souhaite moins que jamais avoir sur ses arrières des populations à gérer.

---

31. ADIL 10R27 : Réfugiés, accueil et rapatriement : structures d'accueil (1914-1919).
32. ADIL 10R28.
33. ADIL 2Z258 et 259 : sous-préfecture de Loches, accueil et assistance aux Réfugiés (1914-1922).

En témoigne le nombre de personnes secourues par des distributions de vêtement durant la campagne d'été 1918 (qui s'achève le 26 octobre) du Groupement des Réfugiés. 10 348 personnes, dont 3 747 (évacuées ou rapatriées) arrivées dans l'année bénéficie de ces distributions, à comparer aux 3 650 personnes aidées au début de l'année 2016[34]. Durant cette période qui précède de peu l'Armistice, la cantine militaire gratuite de la gare de Tours signale qu'elle « ravitaille chaque jour, en plus de ses clients habituels, plusieurs centaines de rapatriés auxquels nous sommes heureux de faire oublier pendant quelques instants les souffrances atroces qu'ils ont endurées pendant des mois et même des années »[35].

Le 5 février 1918, Nancy est partiellement évacuée ; 200 personnes sont dirigées sur l'Indre-et-Loire. En avril 1918, de nouvelles évacuations ont lieu, provoquant un réel afflux de population dans les départements de l'arrière. À Tours, il devient compliqué d'héberger tous les nouveaux arrivants, au nombre d'environ 2 000. La Ville envisage alors l'aménagement d'un village pour les réfugiés, à l'aide de baraques Adrian. Le projet prenant du retard, 1 000 réfugiés sont répartis dans les communes du département[36]. Cependant, durant l'été, le Ministre de la Guerre recommande d'éviter l'afflux de réfugiés dans les zones où est prévue l'installation des cantonnements de l'armée américaine. Il n'est donc plus souhaitable d'envoyer des contingents dans l'arrondissement de Chinon. En septembre, trois baraques supplémentaires sont demandées par le préfet lui-même, pour faire face à l'insuffisance des moyens d'hospitalisation au moment où l'épidémie de grippe devient menaçante. Ces 23 maisons ne sont finalement jamais montées, et seront réclamées en avril 1919 par le Ministère des Régions libérées pour être installées dans les zones en reconstruction.

En septembre 1918 est instaurée une Commission départementale des Réfugiés, prévue par une instruction du 15 février précédent, qui se réunit tous les vendredis pour examiner l'attribution des allocations et des indemnités de logement en fonction des barèmes et répartir les aides exceptionnelles envoyées par le Ministère de l'intérieur ou des associations caritatives, comme

34. *Journal d'Indre-et-Loire*, 31 octobre 1918. Les 6 601 personnes présentes fin 1917 se répartissent comme suit : Aisne 1 509, Ardennes 683, Marne 714, Meuse 527, Meurthe-et-Moselle 204, Nord 1 902, Oise 65, Pas-de-Calais 847.

35. *Journal d'Indre-et-Loire*, 8 décembre 1918.

36. ADIL 10R27.

par exemple le Christian Science War Relief Committee. La commission, présidée par le préfet, réunit notamment M. Chevrel, du service des Réfugiés, M. Briard, du Groupement des Réfugiés, M. Escoyez, du Comité belge, ainsi que des fonctionnaires départementaux. Elle appuie ses décisions sur la Charte des réfugiés parue en février 1918.

L'IMPOSSIBLE DÉPART

Au fur et à mesure que les Régions libérées redeviennent habitables, les Réfugiés sont invités à rentrer chez eux, sous peine de perdre leur statut de réfugié et donc leur allocation. Du reste, la plupart d'entre eux n'attendent que cela. Mais cette possibilité ne leur est accordée que de façon très variable selon les départements, car certaines zones sont tellement dévastées qu'il n'est pas possible d'y faire revenir les populations, même bien après l'armistice[37] (fig. 3).

À titre d'exemple, les habitants de Nancy et des communes de la rive droite de la Meurthe ne sont autorisés à rentrer chez eux qu'à partir du 1er février 1919. D'ailleurs, la Commission des réfugiés constate, lors de sa séance du 6 décembre 1918, que le nombre des réfugiés continue de s'accroître, de nombreux rapatriés venant rejoindre dans le département des membres de leur famille[38].

Pour réintégrer leur pays d'origine, les réfugiés doivent demander une autorisation, dans un premier temps à l'autorité militaire, puis à partir de 1919 à la préfecture, qui vérifie au préalable l'existence de moyens d'habitation. Le transport des familles et du mobilier est gratuit. Le ravitaillement de ces personnes est assuré par l'armée dans les premiers mois, puis par un comité dont le siège est à Longwy. Les familles de retour touchent un minimum d'allocations en attendant la reprise de la vie économique, et peuvent aussi obtenir des secours en nature. Dans ce dernier cas, ce sont souvent des œuvres privées qui prennent le relais des pouvoirs publics (Union des Femmes de France, Société des villages libérés, etc.). Enfin, des baraques provisoires sont installées pour héberger les familles en attente de reconstruction ou de

37. ADIL 10R28.
38. ADIL 10R29 : Commission départementale des Réfugiés (1918-1920).

Fig. 3 : Boucharesnes en ruines (Somme) (Source : ADIL, Grande Collecte, 4NUM111/028).

réparation de leur demeure. Plus de 15 000 de ces baraques sont construites entre 1919 et 1922, date à laquelle les autorités commencent à les liquider ; cependant, quelques-unes sont encore occupées en 1928. Pour hâter la reconstruction, un système d'adoption des communes sinistrées est mis en place à l'initiative du président Poincaré et du ministre André Maginot, tous deux originaires de la Meuse[39] (fig. 4).

Le 24 avril 1921 est mis fin aux dispositions relatives au logement et à l'installation des réfugiés, telles qu'elles étaient encore définies par la loi du 19 avril 1918. Les logements réquisitionnés sont progressivement remis à

39. GUEIT-MONTCHAL (Lydiane), *Introduction du répertoire numérique détaillé de la série R*, Archives départementales de la Meuse, 2006.

Fig. 4 : Trésauvaux vu des Éparges (Meuse) (source : ADIL, Grande Collecte, 4NUM111/159).

disposition de leurs propriétaires. Le régime des allocations est supprimé le 30 avril 1921.Lorsque prend fin le régime du statut de réfugié, certaines personnes, particulièrement fragiles et dans l'impossibilité de repartir dans leur région d'origine, sont réintégrées dans les dispositifs généraux d'assistance : assistance aux vieillards, infirmes et incurables, assistance aux familles nombreuses…

Le Groupement des Réfugiés du Nord et de l'Est est dissous en mars 1919. Il remet toutes ses archives et sa comptabilité au préfet[40]. Le service des Réfugiés de la préfecture est lui aussi dissous dans le courant de l'année

40. Elles sont à présent conservées sous la cote 10R53 des Archives d'Indre-et-Loire.

1920, et le Comité départemental cesse de se réunir après février 1921. En remerciement de leur travail et de leur dévouement, les personnes engagées dans cette mission sont proposées par le préfet pour la médaille de la Reconnaissance française. Les Belges aussi manifestent leur reconnaissance par la remise de décorations[41]. Hector Briard, qui a animé avec énergie pendant toutes la guerre le Groupement des réfugiés, rentré dans les Ardennes, refuse toutes les marques de reconnaissance officielles et semble définitivement tourner cette page de quatre années passés à Tours[42].

ESSAI DE BILAN

Le caractère de précipitation et d'improvisation de l'organisation mise en place, conjugué à l'apparition de nouvelles urgences juste après la guerre, expliquent le fait qu'aucun bilan précis et statistique n'a vraiment été établi. Il est donc très difficile de prendre la mesure de ce qu'ont représenté ces mouvements massifs de population.

La presque totalité des réfugiés repartent dans leur région d'origine, d'une part parce que les allocations de réfugiés sont progressivement supprimées, mais aussi parce que les dommages de guerre ne sont intégralement versés que dans le cadre d'une reconstruction sur place du bien détruit, et le plus similaire possible au bâtiment d'origine.

Ce départ massif explique en partie l'oubli progressif dans lequel est rentré cet épisode de la Grande Guerre. Il n'en reste parfois que quelques traces sur les monuments aux morts, comme à Nazelles, ou le soldat Henri Lecler, originaire de la Meuse a été inscrit, probablement parce que son épouse et son petit garçon y ont vécu comme réfugiés pendant la guerre[43].

Mais la mémoire de ce traumatisme a duré suffisamment longtemps pour que soit mis en place dans les années 1930 un plan d'évacuation des populations, lors de la montée des périls et de la mise en place des plans de

41. ADIL 1M463 : récompenses et distinctions honorifiques en lien avec la guerre 1914-1918, dossier Aide aux Réfugiés.

42. ADIL 1M462 : attribution de la Médaille de la Reconnaissance française, dossier Hector Briard.

43. ADIL 10R46 : Réfugiés, feuilles d'identité familiales (lettres K-Lej).

défense passive. L'objectif était d'éviter les départs dans la panique et l'improvisation pour accueillir tous les réfugiés dans les communes de l'arrière. Le triste épisode de l'Exode de 1940 montre que l'expérience de 1914-1918 n'a cependant été d'aucun secours pour éviter la confusion.